

70	31/08/2020	BE 0726.777.052	11	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	20488.00096	M 1

**COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À
DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

Dénomination: **AIVIDENS SRL**
 Forme juridique: Société à responsabilité limitée
 Adresse: BD GENERAL JACQUES N°: 203 Boîte:
 Code postal: 1050 Commune: Ixelles
 Pays: Belgique
 Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de: Liège, division Namur
 Adresse Internet:

Numéro d'entreprise BE 0726.777.052

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. 16-07-2020

COMPTES ANNUELS EN EUROS approuvés par l'assemblée générale du 05-05-2020

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-05-2019 au 31-12-2019
 Exercice précédent du - au -

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:
 M 2.2, M 6.1.1, M 6.2, M 6.3, M 6.4, M 6.6, M 7.1, M 7.2, M 8, M 9, M 10, M 11, M 12, M 13, M 14, M 15, M 16, M 17, M 18

Ce compte annuel ne concerne pas une société soumise aux dispositions du nouveau Code des sociétés et associations du 23 mars 2019.

N°	BE 0726.777.052		M 2.1
----	-----------------	--	-------

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS
ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION
OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	1.681	
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	1.506	
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	1.506	
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	175	
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	23.239	
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	10.973	
Créances commerciales		40	0	
Autres créances		41	10.973	
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	12.014	
Comptes de régularisation		490/1	252	
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	24.920	

COMPTE DE RÉSULTATS

Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
	Produits et charges d'exploitation		
	Marge brute d'exploitation (+)/(-)	9900	-58.512
	Dont: produits d'exploitation non récurrents	76A	0
	Chiffre d'affaires	70	38.144
	Approvisionnements, marchandises, services et biens divers	60/61	96.655
	Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	62	16.390
	Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	40
	Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	631/4	
	Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635/8	
	Autres charges d'exploitation	640/8	626
	Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	649	
	Charges d'exploitation non récurrentes	66A	0
	Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)	9901	-75.567
	Produits financiers	75/76B	0
	Produits financiers récurrents	75	0
	Dont: subsides en capital et en intérêts	753	
	Produits financiers non récurrents	76B	0
	Charges financières	65/66B	56
	Charges financières récurrentes	65	56
	Charges financières non récurrentes	66B	0
	Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)	9903	-75.623
	Prélèvements sur les impôts différés	780	
	Transfert aux impôts différés	680	
	Impôts sur le résultat (+)/(-)	67/77	
	Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)	9904	-75.623
	Prélèvements sur les réserves immunisées	789	
	Transfert aux réserves immunisées	689	
	Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	9905	-75.623

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	-75.623	
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-75.623	
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P		
Prélèvements sur les capitaux propres		791/2		
Affectations aux capitaux propres		691/2		
au capital et aux primes d'émission		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921		
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	-75.623	
Intervention d'associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération du capital		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Employés		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	1.546	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	1.546	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	40	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	40	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22/27	<u>1.506</u>	

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Autres mutations

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Plus-values au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

Plus-values au terme de l'exercice

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

Réductions de valeur au terme de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Montants non appelés au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
	XXXXXXXXXX	
8395P	XXXXXXXXXX	
	175	
8365		
8375		
(+)/(-) 8385		
(+)/(-) 8386		
	175	
8395	XXXXXXXXXX	
8455P	XXXXXXXXXX	
8415		
8425		
8435		
(+)/(-) 8445		
8455		
8525P	XXXXXXXXXX	
8475		
8485		
8495		
8505		
(+)/(-) 8515		
8525		
8555P	XXXXXXXXXX	
(+)/(-) 8545		
8555		
28	175	

N°	BE 0726.777.052	M 6.5
----	-----------------	-------

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLES D'EVALUATION DE L'INVENTAIRE

1.1 FRAIS D'ETABLISSEMENT

Les frais d'établissement sont :

1. pris en charge au moment où ils sont engagés,
2. amortis au taux de 20 % (minimum 20 %), conformément à l'article 59 de l'A.R. du 30/01/2001.

Exemple de frais de restructuration prévus par l'article 58 de l'A.R. du 30/01/2001.

1. indemnités de préavis et charges de prépensions : étalement de l'amortissement sur la période normale de préavis ;
2. les frais d'études sont assimilés aux frais d'établissement ;
3. le matériel nouveau produit par l'entreprise sera amorti normalement dès sa mise en exploitation et transféré en immobilisations corporelles ;
4. les charges exceptionnelles, les frais de déménagement, les frais de recyclage du personnel, etc, sont amortis au taux minimum de 20 % l'an.

1.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Elles sont valorisées à leur prix d'acquisition.

Utilisation limitée dans le temps

(Exemple : frais de développement et de mises au point, concession, brevets, licences, goodwill et plusvalue d'apport).

Celles-ci font l'objet d'amortissements linéaires aux taux qui sont les suivants : 20% l'an.

Les frais de recherches sont pris en charges intégralement au cours de l'exercice/sont activés et amortis à 100% au cours de l'exercice.

Utilisation non limitée dans le temps

(Exemple : goodwill, plus-value d'apport, etc).

Des réductions de valeur (et non des amortissements), sont appliquées en cas de dépréciation durable.

1.3 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont évaluées à leur valeur d'acquisition, de revient, ou d'apport, y compris les frais accessoires.

Utilisation limitée dans le temps

Les immobilisations corporelles à utilisation limitée dans le temps font l'objet d'amortissements linéaires ou dégressifs

- aux taux suivants :

Actif Taux Type

Immeubles 3,33% linéaire

Installations 20% Linéaire

Machines et outillage 20% Linéaire

Mobilier et matériel de bureau 20% Linéaire

Matériel informatique 33,33% Linéaire

Matériel roulant 20% Linéaire

Aménagement des locaux 10% Linéaire

Les immobilisations en cours (exemple : constructions), sont amorties à partir de l'exercice au cours duquel elles sont achevées.

Les immobilisations corporelles désaffectées ou qui ont cessé d'être affectées durablement à l'activité de l'entreprise, font l'objet d'amortissements exceptionnels pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

Utilisation non limitée dans le temps

Les terrains font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

2

1.4 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les participations et créances sont inscrites à leur prix d'acquisition déduction faite des montants non appelés. Toutefois, une évaluation individuelle de chaque participation est établie en tenant compte de différents critères tels que la situation, la rentabilité et les perspectives de la société dont une participation est détenue.

Les créances et les cautionnements sont inscrits à leur valeur nominale.

Les moins-values constatées sur les immobilisations financières font l'objet de réductions de valeur selon le prescrit de l'article 66 de l'A.R. du 30/01/2001.

1.5 CREANCES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS

Les créances sont reprises à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet de réductions de valeur si des risques de non-récupération, de moins-value ou de dépréciations probables existent.

1.6 STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION

Approvisionnement (matières premières et fournitures) :

Les approvisionnements sont évalués à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice lorsque cette dernière est inférieure.

En-cours de fabrication :

Les encours de fabrication sont évalués à leur coût de revient.

Produits finis, marchandises :

Les produits finis, marchandises, sont évalués à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice lorsque cette dernière est inférieure.

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours d'exécution sont valorisées à leur coût de revient majoré, compte tenu du degré d'avancement des travaux, de l'excédent du prix stipulé au contrat par rapport au coût de revient lorsque cet excédent est devenu raisonnablement certain ou les commandes en cours sont évaluées à leur coût de revient.

Réductions de valeur :

Des réductions de valeur sont actées selon les dispositions des articles 70 et 71 de l'A.R. du 30/01/2001

1.7 PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Les composants de ces rubriques sont repris à leur valeur nominale.

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur en cas de moinsvalue durable.

1.8 PLUS-VALUES DE REEVALUATION

Les plus-values de réévaluation sont traitées en conformité avec le droit comptable (article 57 de l'A.R. du 30/01/2001).

3

1.9 SUBSIDES EN CAPITAL

Les subsides en capital sont repris pour les montants reçus. Des réductions échelonnées sont déduites au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux immobilisations pour l'acquisition desquelles lesdits subsides ont été obtenus, et le cas échéant, à concurrence du solde, en cas de réalisation ou de mise hors service de ces immobilisations.

1.10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont individualisées et tiennent compte des risques prévisibles, conformément à l'article 54 de l'A.R. du 30/01/2001.

Elles représentent la meilleure estimation des charges qui sont considérées comme probables à la date de clôture du bilan ou, dans le cas d'une obligation, la meilleure estimation du montant nécessaire pour l'honorer à la date du bilan.

Elles font l'objet de reprises dans la mesure où elles excèdent, en fin d'exercice, une appréciation actuelle des risques et charges, en considération desquelles elles ont été constituées.

1.11 DETTES A PLUS D'UN AN ET UN AN AU PLUS

Les emprunts et les dettes sont évalués à leur valeur nominale. Elles sont majorées, le cas échéant, des intérêts de retard ou d'autres pénalités dues.

1.12 EVALUATION DES ACTIFS ET PASSIFS LIBELLES EN DEVICES

N°	BE 0726.777.052		M 6.5
----	-----------------	--	-------

Les actifs et passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis en € d'après les modalités suivantes :
#?# Créances à un an au plus, placements de trésorerie et valeurs disponibles au cours le plus bas entre le cours historique et le cours acheteur à la date de clôture.
#?# Dettes à un an au plus, et établissement de crédit : au cours le plus élevé entre le cours historique et le cours vendeur à la date de clôture.
#?# Créances et dettes à plus d'un an : cours historique